Module : Comptabilité générale 1

TP

La situation du portefeuille effets au début du mois de mai N de l'entreprise « TAMSAMANI » est la suivante :

*** Les effets en portefeuille :**
N° L 215 sur NAIM au 20-05, valeur nominale: 8 000,00 dhs
N° L 216 sur TIJANI au 25-05, valeur nominale: 13 500,00 dhs
N° L 276 sur FIZAZI au 30-05, valeur nominale: 12 000,00 dhs

*** Les effets à l'encaissement :**
N° L 214 sur NISRIN au 30-04, valeur nominale: 10 000,00 dhs
N° L 213 sur SAIDA au 25-04, valeur nominale: 8 500,00 dhs

*** Les effets escomptés :**
N° L 212 sur BOUDINAR au 15-05, valeur nominale: 25 000,00 dhs
N° L 211 sur MIDARI au 15-05, valeur nominale: 30 000,00 dhs

*** Les effets en circulant :**
N° B 150 à l'ordre de "SOHAM" au 10-05, valeur nominale: 18 500,00 dhs; domicilié à la BCM ;
N° B 151 à l'ordre de "SIBOS" au 15-05, valeur nominale: 32 800,00 dhs.

Au cours du mois de mai, l'entreprise TAMSAMANI a effectué les operations:

03-05: Reçu l'avis de credit n° AC 34 relatif à l'encaissement l'effet n° L 213.
Commission retenue 80,25 dhs (TTC), TVA 7 %.

06-05 : Endossement de l'effet n° L 216 à l'ordre de AMAKRAM, en règlement de sa facture n° X 840.

08-05: Reçu l'avis de credit n° AC 35 relatif à l'encaissement l'effet n° L 214.
Commission retenue 96,30 dhs (TTC), TVA 7 %.

12-05 : Reçu l'avis de débit n° AD 421 relatif au règlement de l'effet n° B 150 échu le 10-05. Remis à l'encaissement l'effet n° L 215, reçu n° 144.

15-05: Reçu le billet à ordre n° K 76 du client FAKIR, valeur nominale 18 000,00 dhs : échéance le 30-06.

18-05: Accepté la letter de change n° B 152 du fournisseur ZIDAN de nominal 16 850,00 dhs et échéant le 15-07.

20-05: Vente de marchandises au client ESSAFI, facture N° D436, net à payer (TTC) = 17 400,00 dhs. TVA 20%. Jointe pour acceptation la traite n° L 218 au 30 – 06. Reçu avis de sort des effets n° L 212 et L 211. Ces effets ont été réglés à leur échéance.

20-05 : Remise à l'escompte l'effet n° K 76.

24-05 : Le client ESSAFI nous retourne l'effet n° L 218 accepté.

26-05 : Reçu le bordereau d'escompte ° 748 relatif à l'effet n° K 76. Escompte : 240,00 dhs (HT), commission 40,00 dhs (HT) TVA 7 %.

30-05 : Encaissé directement chez FIZAZI, l'effet n° L 217 contre espèces.

Travail à faire :

1- Procéder à l'ouverture des comptes schématiques relatifs aux différentes catégories d'effets.
2- Enregistrer au journal et au grand livre de l'entreprise « TAMSAMANI », les opérations effectuées durant le mois mai N.